



Plate-forme inter associative

« Non à la disparition des associations »

Appel à une mobilisation commune pour la reconnaissance du rôle des associations dans la société et le maintien des financements associatifs

Le gouvernement a entrepris de redéfinir le cadre des relations entre État, collectivités et associations, ainsi que la législation et la réglementation relatives au financement des associations. **Ces initiatives sont opportunes et importantes car elles vont fixer le cadre institutionnel et réglementaire, sans doute pour longtemps. Mais cela ne saurait faire oublier que le même gouvernement a annoncé pour 2014 de nouvelles coupes sombres dans le budget de l'État et des collectivités.** Le président de l'Association des Maires de France dénonce une situation «*qui risque de peser sur les subventions aux associations*».

On ne peut pas assister passivement à la disparition d'un nombre sans cesse croissant d'associations, alors que celles-ci constituent l'un des piliers de notre vie démocratique, sociale, civique et culturelle. Les associations sont l'un des creusets de la démocratie et de la participation citoyenne. Elles jouent un rôle indispensable de renforcement de la cohésion sociale, de développement de l'activité et de l'emploi et de préservation des droits fondamentaux.

C'est pourquoi les associations, réseaux d'associations et élus signataires affirment qu'ils ne laisseront pas détruire sans réagir le tissu associatif de nos territoires et de nos villes. Les associations refusent d'être la variable d'ajustement des diminutions des financements publics et appellent à se mobiliser.

Les signataires demandent à l'Etat et aux collectivités d'adopter 6 orientations :

1. La **restauration d'un climat de confiance doit se traduire par la reconnaissance de leur rôle et par le développement des financements associatifs**, pour que la dynamique associative soit en mesure de contribuer à l'intérêt général. Dès 2014, l'Etat et les collectivités doivent permettre aux associations d'exercer leurs missions en maintenant les lignes de crédits nécessaires.

2. La **subvention constitue un mode de financement légal qui doit être conforté et privilégié**. Elle ne constitue pas la compensation d'un service rendu mais la reconnaissance de l'intérêt d'un projet associatif. Les subventions de fonctionnement doivent être développées. Les appels à projets constituent des formes parfois proches de celles des appels d'offres et ne sauraient devenir le mode habituel d'attribution des subventions.

3. La plupart des actions associatives ne sont pas des activités économiques au sens européen du terme et doivent donc être considérées comme des **activités non économiques ou des services non économiques d'intérêt général**. Comme le permet la réglementation européenne, le gouvernement doit **soustraire ces activités à l'extension indéfinie du champ de la concurrence**, en réservant, lorsque la nature du service le justifie, la réalisation des actions d'intérêt général à des opérateurs ne poursuivant aucun but lucratif.

4. La **diversité associative est un trésor national** qui doit être préservé. Il est nécessaire de lutter contre les politiques délibérées de certaines collectivités et de l'Etat visant à réduire le nombre d'associations, et définir un cadre juridique, comptable et administratif adapté aux **petites et moyennes associations**. Dans leur très grande majorité, les associations n'ont pas besoin de mandatement pour recevoir un soutien public car celui-ci est inférieur aux seuils européens.

5. La **participation citoyenne** doit être encouragée pour donner une place centrale au citoyen dans la vie politique et à l'engagement du plus grand nombre. Sa reconnaissance est nécessaire pour aller vers un **développement local participatif, durable et solidaire** et vers **des relations partenariales entre les associations et les collectivités**. Il ne serait pas pensable que **les 3 lois de décentralisation** n'abordent pas cette question, notamment dans les **métropoles**.

6. **Ces enjeux concernent de nombreuses politiques publiques**, notamment en matière d'écodéveloppement, d'éducation populaire, de défense des droits, de cohésion sociale, santé,... C'est pourquoi la consolidation de la vie associative, annoncée par le Président au cours de sa campagne, doit faire l'objet d'un **engagement du Premier ministre**.

Signez et faites signer largement autour de vous cet appel, faites connaître vos difficultés et vos possibilités d'action, en allant sur le site www.nondisparitionassociations.net

Les signataires appellent les associations et les citoyens à signer et à participer à la **semaine d'action organisée du 14 au 22 septembre 2013** pour engager un débat public sur l'avenir et le rôle des associations, défendre les financements associatifs, interpellier les pouvoirs publics et les élus, et agir ensemble.